

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2018/75

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	30

L'An deux mille dix-huit et le mardi 25 septembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 11 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CASADEBAIG, DUCHATEAU, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, GARROCCQ.

Présents suppléants : M. BRAUD, CASAU

M. PAROIX donne procuration à M. BARBAN
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. MOUNAUT donne procuration à M. CASADEBAIG
Mme BARRAQUE donne procuration à M. LABERNADIE
M. ALBIRA donne procuration à M. SANZ

Secrétaire de séance : M. BARBAN

OBJET : ECONOMIE - CCI - MOTION DE SOUTIEN

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Le Gouvernement a annoncé de nouvelles réductions considérables sur les ressources des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI). Les associations nationales d'élus locaux, inquiètes des conséquences de cet arbitrage sur la présence des CCI dans les territoires et de la pérennité de l'accompagnement des TPE-PME en proximité, manifestent leur soutien au réseau.

Il est proposé à l'assemblée de soutenir l'action des chambres de commerce et d'industrie et en particulier la CCI PAU BEARN.

Le président propose la motion de soutien suivante :

« NOUS, ELUS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE D'OSSAU :

- 1. Nous soutenons un accompagnement public aux TPE-PME opéré par les chambres de commerce et d'industrie.**
- 2. Nous soutenons une action de proximité auprès des chefs d'entreprise dans tous les territoires.**
- 3. Nous soutenons un réseau d'établissements publics de l'Etat permettant de relayer partout en France les dispositifs publics pour le développement de l'économie.**
- 4. Nous soutenons des CCI fortement mobilisées pour l'attractivité des territoires, en appui des politiques des collectivités territoriales.**
- 5. Nous soutenons des CCI acteurs majeurs de la formation délivrant pour les apprentis, les jeunes et les adultes des formations à haute employabilité.**
- 6. Nous soutenons des CCI engagées dans une démarche permanente d'évaluation de leur performance.**
- 7. Nous soutenons un financement vertueux et redistributif des CCI par une taxe affectée, bénéficiant principalement aux TPE-PME, conformément à l'ambition de la loi PACTE qui vise avant tout la croissance des entreprises. »**



Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la motion de soutien à l'action des chambres de commerce et d'industrie.

Le Président



Jean-Paul CASAUBON

